

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, les membres du Nouveau parti démocratique éprouvent des sentiments divers devant le projet de loi qui tend à la création d'un ministère des corporations et de la consommation. Nous avons espéré la création d'un ministère semblable, mais l'examen du projet de loi révèle qu'il ne répond pas à notre attente. Le grand docteur Johnson disait que lorsqu'un veuf se remarie, l'espoir triomphe de l'expérience. On aurait dû nous rappeler, lorsque le gouvernement libéral a parlé de mesure législative tendant à protéger le consommateur, que l'expérience ne justifiait pas nos grands espoirs.

Depuis cinq ans, notre parti demande la création d'un ministère de la consommation, car nous sommes convaincus que, dans une société dominée par le monopole, seul le gouvernement peut intervenir pour protéger le consommateur. C'est déjà une certaine consolation de savoir que nos demandes répétées au cours des années ont quelque peu encouragé le public à demander un ministère de la consommation. Par leur tollé, il y a environ deux ans, les consommateurs canadiens et surtout les ménagères, réclamaient sûrement un ministère de la consommation ou un organisme gouvernemental quelconque qui puisse en venir aux prises avec un coût de la vie sans cesse plus élevé.

Le gouvernement actuel a agi comme d'habitude. Dans le cas présent, il a déferé la question à un comité parlementaire. S'étant donné le temps de voir s'apaiser la tempête, il présente maintenant une mesure législative, mais celle-ci se contente de donner le change car, en réalité, elle ne fera virtuellement rien qui n'ait déjà été fait.

Le problème que pose la consommation est probablement l'un des plus urgents auxquels le Canada ait à faire face de nos jours. Le *Globe and Mail* du 1^{er} juin 1967 a publié un article traitant d'un discours prononcé par M. Sidney Margolius, de Port Washington (New York), qui est un des auteurs les plus renommés du continent en matière de consommation. L'article le cite comme suit:

Le problème de l'heure n'est plus l'exploitation de l'ouvrier mais celle du consommateur.

Plus loin, il dit:

Les grandes banques et les sociétés vendeuses de denrées alimentaires, de médicaments et d'automobiles sont tout aussi responsables de l'exploitation du consommateur que ne le sont les groupes de pression de moindre importance.

Le ministre l'a signalé dans son discours d'hier soir; les consommateurs du Canada dépensent quelque 37 milliards de dollars par an. Une simple économie de 3 à 4 p. 100 pour

eux signifierait chez nous une hausse considérable du pouvoir d'achat, et pour beaucoup, certes, une amélioration du niveau de vie. J'en suis sûr, les députés qui préconisaient l'institution d'un ministère de la Consommation et les particuliers qui fondaient de grands espoirs sur cette mesure législative sont grandement déçus. Ce bill ne renferme presque rien encourageant les consommateurs à espérer que le gouvernement s'attaquera efficacement à leurs problèmes. Le gouvernement agit encore une fois comme toujours devant les questions d'importance. A l'instar de l'autruche, il se cache la tête dans le sable en présumant que le problème se dissipera.

Je regrette fort que le ministre, dans ses discours d'hier soir et d'aujourd'hui, ait dû tenter vaillamment de rendre cette mesure législative viable. Dans ce cas comme dans nombre d'autres, le discours fut d'autant plus long que le bill renfermait peu de choses. On a tenté de lancer un ballon en apparence coloré et attrayant, mais gonflé de vent. La seule raison justifiant l'adoption de ce bill, c'est qu'il établira du moins un ministère auquel le Parlement pourra donner un jour assez d'autorité et d'emprise pour qu'il devienne vraiment le protecteur des intérêts des consommateurs au pays.

Il y a deux points que j'aimerais faire valoir. Le premier, c'est que les dispositions de cette mesure législative qui visent à protéger le consommateur n'ont rien de neuf. Le gouvernement rassemble tout simplement différentes mesures visant à protéger le consommateur contre des produits nocifs, contre de faux poids et mesures, contre la publicité et l'étiquetage mensongers ainsi qu'une législation sur les coalitions qui est censée protéger la population contre les manipulations du marché. C'est seulement un ramassis de lois existantes. Est-ce que tout cela sera plus efficace, sous la compétence d'un seul ministre, que lorsque ces lois relevaient de plusieurs? Est-ce que cette mesure législative prévoit plus de sanctions que par le passé?

• (4.50 p.m.)

M. Woolliams: C'est une technique de ramassis.

M. Douglas: Le ministre disait cet après-midi que c'est la nouvelle façon du gouvernement d'envisager la protection du consommateur. Qu'y a-t-il de nouveau? Quelle nouvelle protection le consommateur obtiendra-t-il quand ces mesures législatives, pour la plupart inutiles et inefficaces, seront ramassées sous la direction d'un seul ministre? Quelle protection pourront-elles donner et qu'elles n'avaient pas lorsqu'elles relevaient d'une